

## Fiche justificative des déplacements saison 2025

Ce document ne doit comporter que les déplacements réalisés dans le cadre de compétitions régionales et plus, justifiant d'une licence d'une fédération et devra être accompagné impérativement de justificatifs (Comité, Ligue, Fédération...). Le kilométrage minimum est de 200 km aller / retour. Les distances devront être déterminées sur la base des sites internet Mappy ou Via Michelin.

Signature et nom du trésorier

Signature et nom du président